

CALENDRIER SPORTIF 2017

25/26 mars Ouverture de la base YCL

(en ce qui concerne la traditionnelle sortie le samedi soir du 25 mars « Haam Fritten an Zalot matt enger partie Keelen » à l'Auberge du Lac à Bavigne prière de vous inscrire auprès de Serge Harles)

29/30 avril

Stage de voile pour adultes

30 avril

Régate d'ouverture (club – toutes séries)

13/14 mai

Championnat « dériveur solitaire » (national et international)

13/14 mai

Stage de voile pour adultes

20 mai

Nuit des Sports (randonnées à partir de la base nautique de Lultzhausen)

21 mai

Match Race – Sailing Schools

17/18 juin

Stage de voile pour adultes

1/2 juillet

Championnat « Ponant » (national et international)

9 juillet

Coupe de la Grande-Région (international – toutes séries)

17-22 juil.

Semaine 1 - école de voile pour jeunes (inscriptions via www.snj.lu)

24-29 juil.

Semaine 2 - école de voile pour jeunes (inscriptions via www.snj.lu)

9/10 septembre

Stage de voile pour adultes

16/17 septembre

Championnat « dériveur double » (national et international)

1 octobre

Coupe du Président (club – toutes séries)

14/15 octobre

Championnat « 29er 49er Skiff » (national et international)

14/15 octobre

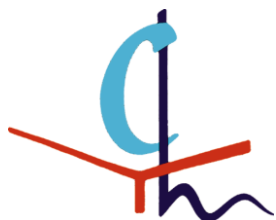
Stage de voile pour adultes

21/22 octobre

Clôture de la Base YCL

(en ce qui concerne la traditionnelle sortie le samedi soir du 21 octobre « Haam Fritten an Zalot matt enger partie Keelen » à l'Auberge du Lac à Bavigne prière de vous inscrire auprès de Serge Harles)

Adresses de contact – mode d'inscription et avis important au verso du calendrier



YACHT CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Association sans but lucratif
– Cercle de voile et de surf –

Inscription et informations pour les stages de voile pour adultes :

*Jeanne Winandy gsm : 00352 691 706 499
email : winandyjeanne@hotmail.com*

Inscription et informations pour les régates :

*Michel Lesure gsm : 00352 621 261 115
email : lesure@vonet.lu*

Important :

*Toutes les régates sont régies par le règlement de course FLV 2017/20.
La détention d'une licence valable FLV est obligatoire.
L'assurance responsabilité civile pour dériveurs incluant les compétitions est obligatoire.*

Obligation d'immatriculation ou d'identification :

II est interdit à tout ressortissant luxembourgeois ou toute personne résidant au Grand-Duché de Luxembourg de conduire un bâtiment de plaisance qui ne soit pas régulièrement immatriculé ou identifié. ([Article 13 de la loi du 23 septembre 1997](#) portant réglementation de la navigation de plaisance ...)



www.ycl.lu